

NOTE DE  
PRÉSENTATION  
COMPTE FINANCIER  
UNIQUE  
2025



 DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES | 06

## I. CADRE GÉNÉRAL

---

Le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements précise les conditions d'application de l'ordonnance n°2025-526 relative à la généralisation du compte financier unique et modifie la partie réglementaire du code général des collectivités locales (CGCT).

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Conservatoire des Alpes-Maritimes. Elle est également disponible sur le site internet [www.conservatoire06.fr](http://www.conservatoire06.fr).

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Ce document unique permet de rationaliser l'information présentée et de fluidifier le dialogue entre ordonnateur et comptable. Il s'inscrit dans un mouvement d'harmonisation et de clarification du cadre budgétaire et comptable local.

Dans chacune des sections, les dépenses et recettes sont classées par chapitre et par article. Le compte financier unique doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, la Présidente présente un bilan de l'année écoulée.

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique du budget présente un résultat cumulé excédentaire de 273 597,56 € se décomposant comme suit :

- Section de fonctionnement : 232 078,55 €
- Section d'investissement : 41 519,01 €

### *Rappel :*

Les *opérations dites « réelles »* sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les *opérations dites « d'ordre »* (exemple : dotations aux amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer le budget, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture, elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement, elles sont équilibrées.

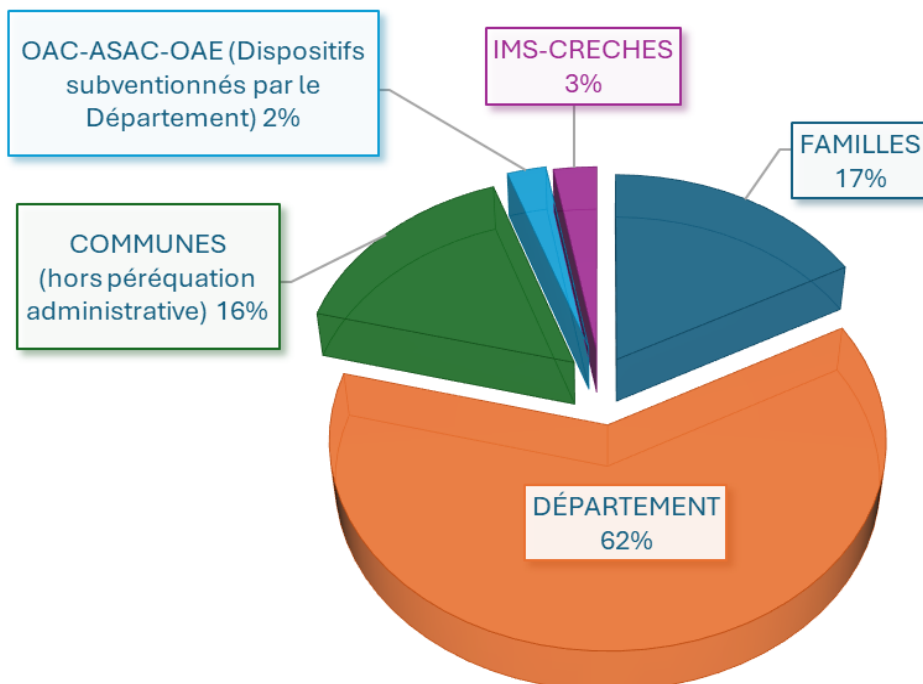
## II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement réalisées sur l'exercice 2025 s'élèvent à **2 424 598,72 €**.

		2024	2025		% 2024/2025
		Rappel CFU	BP	CFU	
013	Atténuations de charges	18 016.71 €	10 000.00 €	15 947.90 €	-11%
70	Produits services, domaine et ventes diverses	338 857.01 €	369 500.00 €	405 704.72 €	20%
74	Dotations et participations	1 954 135.00 €	1 960 000.00 €	1 982 257.64 €	1%
75	Autres produits de gestion courante	11 816.32 €	20 000.00 €	20 688.46 €	75%
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>		<b>2 322 825.04 €</b>	<b>2 359 500.00 €</b>	<b>2 424 598.72 €</b>	<b>4%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950.00 €			
Résultat de fonctionnement reporté R002			190 000.00 €		
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 323 775.04 €</b>	<b>2 549 500.00 €</b>	<b>2 424 598.72 €</b>	<b>4%</b>

### PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### Chapitre 013 - Atténuations de charges

Les atténuations de charges d'un montant de 15 947,90 € sont composées du remboursement lié à un agent placé en position de détachement.

### Chapitre 70 - Produits des services

Les produits des services regroupent les cotisations des familles. Pour l'année 2025, on constate une augmentation de 66 847,71 € (20 % par rapport à 2024).

	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	%
<b>Effectif Elèves</b>	732	1039	1 284	1 467	14%

### Chapitre 74 - Dotations et participations

Les dotations et participations se composent principalement :

- Participation du Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 1 480 000 € ;
- Participation des Communes pour un montant total de 374 120 € au titre du nombre d'enfants inscrits en « cours individuel » ainsi que les enfants inscrits aux dispositifs OAC et ASAC (ces dispositifs étant gratuits pour les élèves engagés dans un cursus) ;
- Les collèges bénéficient d'une subvention du Département destinée au financement des formations « Orchestres aux collèges (OAC) » et « Art de la scène au collège (ASAC) », assurées par les professeurs. Ces participations ont été reversées au Conservatoire pour un montant de 59 870 €.
- Les interventions en milieu scolaire (IMS) et celles menées dans les crèches ont permis de générer des recettes à hauteur de 66 180 €.

### Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

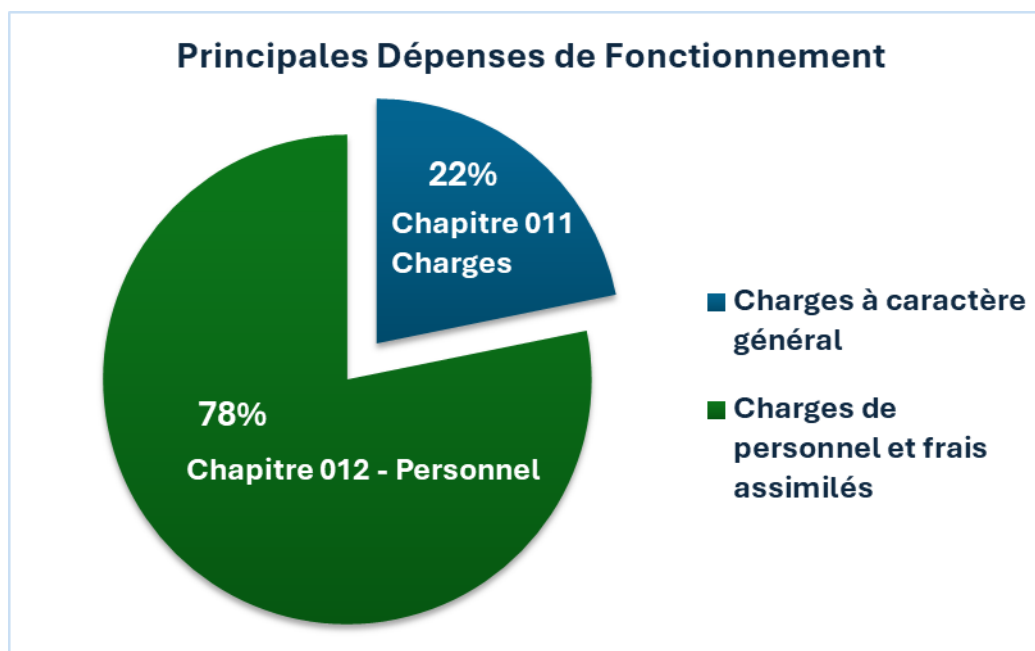
Le SDIS06 a contribué à la rémunération des musiciens de la Fanfare à hauteur de 20 680 €, selon une convention établie à cet effet.

## 2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'exercice 2025 s'élèvent à **2 382 520,17 €**.

		2024	2025		%
		Rappel CFU	BP	CFU	2024/2025
011	Charges à caractère général	412 014.62 €	518 415.00 €	507 326.48 €	23%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 698 255.34 €	1 963 400.00 €	1 819 588.12 €	7%
65	Autres charges de gestion courante	27 192.05 €	30 800.00 €	23 207.36 €	-15%
67	Charges spécifiques	1 009.20 €	3 000.00 €	718.28 €	-29%
68	Dotations aux provisions	- €	1 850.00 €	1 000.00 €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>2 138 471.21 €</b>	<b>2 517 465.00 €</b>	<b>2 351 840.24 €</b>	<b>10%</b>

023	Virement à la section d'investissement	13 622.84 €	- €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		32 035.00 €	30 679.93 €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 152 094.05 €</b>	<b>2 549 500.00 €</b>	<b>2 382 520.17 €</b>	<b>11%</b>



### Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général englobent notamment les coûts des services et missions confiées aux prestataires et aux frais d'administration générale, pour un montant de 507 326,48 €. Il convient de souligner que l'exercice 2025 est marqué par une hausse des frais de déplacement des professeurs liée à l'augmentation des effectifs d'élèves générant davantage de missions.

### Chapitre 012 - Charges de personnel

Les charges de personnel 2025 s'élèvent à 1 819 588,12 €, soit 7 % de plus que 2024.

L'augmentation s'explique par plusieurs facteurs :

- Augmentation du taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) + 3 points au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- Mise en place de la protection sociale complémentaire Prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- Coûts engendrés par les avancements d'échelon et de grade (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- Recrutement de 2 professeurs de danse sous contrat (1x20h/20<sup>ème</sup> et 1x 10h/20<sup>ème</sup>) ;
- Recrutement d'une chargée de communication sous contrat ;
- Recrutement de 2 professeurs de musique à temps non complet sous contrat ;

- Recrutement de 2 professeurs contractuels afin d'assurer la continuité du service à la suite de deux arrêts maladie prolongés ;
- Recrutement de 2 professeurs contractuels pour remplacer deux agents en fin de contrat sur des postes de titulaires.

#### Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante affichent un réalisé de 23 207,36 €, il s'agit pour l'essentiel des indemnités des élus et des redevances et licences informatiques.

#### Chapitre 67 - Charges spécifiques

Titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 718,28 €.

#### Chapitre 68 - Dotations provisions semi-budgétaires

Provisionnement de créances pour un montant de 1 000 €.

#### Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Dotations aux amortissements pour un montant de 30 679,93 €.

### III. SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement réalisées sur l'exercice 2025 s'élèvent à **135 417,04 €**.

		2024	2025	
		Rappel CFU	BP	CFU
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 921.66 €	96 203.32 €	104 339.11 €
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>		<b>1 921.66 €</b>	<b>96 203.32 €</b>	<b>104 339.11 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 622.84 €	32 035.00 €	30 679.93 €
041	Opérations patrimoniales	- €	400.00 €	398.00 €
Restes à Réaliser N-1				
Solde d'exécution positif reporté R001				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>15 544.50 €</b>	<b>128 638.32 €</b>	<b>135 417.04 €</b>

## Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Le résultat excédentaire de fonctionnement 2024 a fait l'objet d'une affectation en investissement à hauteur de 96 203,32 € sur l'exercice 2025.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) compense la TVA supportée par le Conservatoire sur certaines dépenses d'équipement. Il est égal à 16,404 % du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans. Le Conservatoire a ainsi perçu en 2025 un remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement de 2023, pour un montant de 8 135,79 €.

## Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Dotations aux amortissements pour un montant de 30 679,93 €.

## Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Intégration d'un bien dans l'inventaire du Conservatoire omis sur l'exercice 2024, à hauteur de 398 €.

## 2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2025 s'élèvent à **91 744,92 €**.

		2024	2025	
		Rappel CFU	BP	CFU
21	Immobilisations corporelles	55 112.24 €	126 085.21 €	91 346.92 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>55 112.24 €</b>	<b>126 085.21 €</b>	<b>91 346.92 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950.00 €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	400.00 €	398.00 €
Restes à Réaliser N-1		- €	- €	- €
Solde d'exécution négatif reporté D001		- €	2 153.11 €	- €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>56 062.24 €</b>	<b>128 638.32 €</b>	<b>91 744.92 €</b>

## Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Pour un montant total de 91 346,92 €, les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Acquisition d'un orgue portatif ;
- Acquisition d'un piano à queue, de pianos droits en remplacement de ceux devenus vétustes et différents instruments de musique ;
- Acquisition de matériels de musique (sonorisations, amplis guitare, chaînes stéréo) ;
- Acquisition petits matériels informatiques (scanners, imprimantes individuelles).

## Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Intégration d'un bien dans l'inventaire du Conservatoire omis sur l'exercice 2024, à hauteur de 398 €.

## IV. DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	Prévision budgétaire totale	128 638.32 €	2 359 500.00 €	2 488 138.32 €
	Réalisées	135 417.04 €	2 424 598.72 €	2 560 015.76 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
<b>Dépenses</b>	Autorisation budgétaire totale	126 485.21 €	2 549 500.00 €	2 675 985.21 €
	Réalisées	91 744.92 €	2 382 520.17 €	2 474 265.09 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Soldes des réalisations de l'exercice		43 672.12 €	42 078.55 €	85 750.67 €
<b>Résultats antérieurs reportés</b>		- 2 153.11 €	190 000.00 €	187 846.89 €
Solde (investissement) ou Résultat de clôture (fonctionnement) Excédent / Déficit		41 519.01 €	232 078.55 €	273 597.56 €
Différence entre les restes à réaliser		- €	- €	- €
<b>Résultat cumulé Excédent / Déficit</b>		<b>41 519.01 €</b>	<b>232 078.55 €</b>	<b>273 597.56 €</b>

## V. ETAT DE LA DETTE

Le Conservatoire des Alpes-Maritimes n'a pas eu recours à un emprunt sur l'exercice 2025.

